



# TRAIT D'UNION

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE D'ESBLY



## ACTUALITÉS MUNICIPALES

**AFM TÉLÉTHON**  
INNOVER POUR GUÉRIR



**7 ET 8  
DÉCEMBRE  
2012**

A ESBLY  
Les 7, 8 et 9 décembre  
sur plusieurs sites de la  
ville. Programme  
disponible en Mairie.

### COLIS DE FIN D'ANNÉE

Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale propose aux anciens, soit de se réunir autour d'un repas convivial offert par la municipalité, soit d'opter pour la remise d'un colis gourmand à déguster chez soi.

La distribution des colis aura lieu  
à la mairie d'Esbly,  
du mardi 11 au jeudi 13 décembre 2012  
de 9h à 11h45 et de 14h à 16h45

Après ces dates, les colis non retirés seront remis à une association caritative.

*Il est possible de demander à un ami de venir chercher votre colis si vous avez des difficultés à vous déplacer à ces dates.*

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le : ☎01.64.63.44.04/24

### À NOTER !

La Poste s'est dotée d'un système de lecture optique afin de traiter plus rapidement le courrier et ainsi réduire le temps d'acheminement.

Ce nouveau processus implique une nouvelle adresse postale intégrant la mention CS (Course Spéciale) suivi d'un numéro fiabilisé à cinq chiffres.

Il devient impératif d'adresser vos correspondances, en indiquant l'adresse suivante :

Mairie d'Esbly  
7 rue Victor Hugo  
CS 90184  
77450 ESBLY



*La municipalité et les agents  
municipaux*

*vous souhaitent de*

**JOYEUSES FÊTES**

*et une très*

**BONNE ANNÉE  
2013**



### Dans ce numéro :

ACTUALITÉS MUNICIPALES	1
GRAND FROID	2
TRAM TRAIN	2
* Amélioration de la desserte sur la ligne Esbly-Crécy	
INTEMPÉRIES	3
* Inondations	
* Neige et gelées	
ETAT CIVIL	3
* Simplification des demandes d'actes d'état civil	
TRAVAUX	3
* Occupation temporaire du domaine public	
INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE	4
INTERNET	4
MARCHÉ DE NOËL	4
AGENDA	4



web

### MAIRIE D'ESBLY

7, rue Victor HUGO  
CS 90184  
77450 ESBLY  
☎ 01 64 63 44 00  
Fax 01 64 63 12 11  
Courriel :  
ville.esbly@mairie-esbly.fr

Accueil en Mairie :  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et  
de 13h30 à 16h45

Le samedi de 8h30 à 12h :  
Permanence état civil  
Présence d'un urbaniste-  
conseil le 1<sup>er</sup> samedi de  
chaque mois (9h30-12h)

Date prévisionnelle du prochain  
Conseil Municipal

**JEUDI 6 DÉCEMBRE 2012**  
à 20h30

dans la salle du conseil municipal  
(confirmation dans les panneaux d'affichage)

Trait d'union est un bulletin municipal  
bimestriel réalisé par la Mairie d'ESBLY

Directrice de publication : Valérie POTTIEZ-HUSSON

Conception et réalisation :  
Daniel DUPLESSY, Juliette DEFOY, Marie ELINEAU et  
Fabrice JOBARD

### PREVENTION « GRAND FROID »

À titre préventif, les personnes âgées de 65 ans ou plus, les personnes handicapées et/ou isolées peuvent se faire connaître auprès du C.C.A.S de la commune.

Elles seront alors inscrites sur un registre leur permettant d'être alertées et de se voir proposer une aide en cas de survenance d'un évènement climatique extrême.

Si vous avez atteint l'âge de 65 ans au cours de l'année 2012, vous avez dû recevoir un formulaire d'inscription.

A défaut, sachez que des imprimés sont à votre disposition à l'accueil de la mairie.



#### QUELQUES CONSEILS :

En cas d'exposition prolongée, le froid peut entraîner une **hypothermie**, c'est-à-dire, une **baisse de la température corporelle à un niveau dangereusement bas**.

C'est pourquoi, le C.C.A.S. vous rappelle **les moyens de prévention**, en cas de « grand froid » :

##### À votre domicile :

- Adaptez votre système de chauffage
- Veillez à maintenir une température intérieure entre 20 et 21°C (vous serez plus sensible au froid au-delà de celle-ci)
- Isolez votre domicile, mais n'obtenez en aucun cas les dispositifs de ventilation
- Limitez les activités extérieures au strict nécessaire.

##### Si vous devez sortir :

- Équipez-vous de vêtements chauds et de chaussures adaptées
- Couvrez votre tête (les pertes de chaleur sont plus importantes)
- Évitez l'alcool qui diminue la capacité de votre organisme à retenir la chaleur.

*Pour tout renseignement complémentaire ou en cas de besoin, n'hésitez pas à nous contacter.*

##### Renseignement et inscription :

C.C.A.S. d'Esbly - 7 rue Victor Hugo - CS 90184 - 77450 ESBLY

☎ 01 64 63 44 04 ou 01 64 63 44 24

## TRAM-TRAIN

### AMÉLIORATION DE LA DESSERTE SUR LA LIGNE ESBLY-CRÉCY

Le 9 décembre prochain, la nouvelle grille horaire 2013 pour la ligne Esbly-Crécy sera mise en place.

Amélioration du service : la SNCF fait passer le temps d'attente en soirée des Tram-Train en gare d'Esbly à 7 minutes pour les trains en provenance de Paris-Est. En effet, cette mesure vise à apporter de la robustesse au principe de desserte.

De plus, la navette de 17h24 sera omnibus au départ de Crécy-la-Chapelle afin d'acheminer les collégiens dans les meilleures conditions.

La desserte sera dès lors cadencée à deux allers-retours par heure de pointe en matinée et en soirée.

Les horaires seront disponibles dans les gares dans les prochaines semaines et consultables sur le site du TRANSILIEN : [www.transilien.com](http://www.transilien.com)



# INTEMPÉRIES

## INONDATIONS

Les esblygeois vivant dans des maisons situées en zone inondable doivent adopter les bons gestes pour pallier les crues éventuelles : rendre le rez-de-chaussée évacuable rapidement, ne pas entreposer dans les jardins d'objets susceptibles d'être emportés par la crue, arrimer soigneusement les cuves à fioul ou à gaz, s'équiper pour être en mesure de faire face à l'éventuelle montée des eaux : bottes, cuissardes, parpaings, bastinges et **prévoir des solutions d'hébergement en cas d'évacuation.**



Les services de Météo France émettent des cartes de vigilance et des bulletins de suivi, relayés par la Préfecture lorsque le département est classé en orange ou rouge.

### Sites utiles :

<http://www.vigicrues.gouv.fr/>

<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

La commune quant à elle :

- ⇒surveille les zones sensibles et reste en état de vigilance
- ⇒diffuse un message d'alerte dans les zones concernées
- ⇒manoeuvre les ouvrages communaux de défense des crues.

Vous résidez en zone inondable : dans le cadre de la



prévention des crues, la commune vous propose un service d'alerte par téléphone (*service gratuit*). Si vous êtes intéressé(e) pour être alerté(e)s par téléphone en cas d'inondation, veuillez contacter le service urbanisme de la Mairie au ☎ 01.64.63.44.23.

## NEIGE ET GELÉES

En cas de neige ou de verglas, les habitants doivent nettoyer devant chez eux pour permettre le passage des piétons, en sécurité.

En règle générale, il faut :

- ☛ racler et balayer leur partie de trottoir ou de chaussée au droit de leur propriété, jusqu'au caniveau.
- ☛ jeter du sable ou du sel afin d'éviter la formation de verglas. Ceci concerne le propriétaire comme le locataire.



*Pour ne pas vous laisser surprendre, pensez à vous munir de sel ou de sable dès à présent !*

*Prenez vos précautions : quand l'évènement survient, les magasins sont souvent en rupture de stock.*

# TRAVAUX

## OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

La délibération n°41/06-2012 du Conseil Municipal du 14/06/12 fixe le montant des redevances dues, depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, pour toute occupation temporaire du domaine public, dans le cadre de vos travaux et déménagements :

- Dépôt de matériaux, bennes, emprise de chantier sur trottoir et rue : 5€ le m<sup>2</sup> / jour,
- Echafaudages, palissades : 1€ le mètre linéaire / jour,
- Stationnement temporaire de véhicule utilitaire (type camion de déménagement) : Gratuité les 2 premiers jours, au-delà 30€ / jour.

**Il est impératif de déposer votre demande d'occupation temporaire au minimum 8 jours avant le début des travaux ou déménagement.**

Pour tout renseignement complémentaire, merci de prendre contact avec les services techniques de la ville au ☎ 01.60.04.98.56 ou ☎ 01.60.04.36.16.

*Règlement payable en mairie ou par correspondance (service des finances locales) par chèque, à l'ordre du Trésor Public.*



# ÉTAT CIVIL

## SIMPLIFICATION DES DEMANDES D'ACTES D'ÉTAT CIVIL

Le service en ligne « [www.acte-etat-civil.fr](http://www.acte-etat-civil.fr) » a été mis en œuvre par l'Etat avec pour objectif de simplifier la procédure de demandes de copies d'actes d'état civil pour l'utilisateur auprès des communes.

Le site de la commune d'Esblly, [www.esbly.org](http://www.esbly.org), est doté depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012 d'un lien direct vers ce site. Laissez-vous guider !

☛ **Menu** : « administration », « administratif », « demande en ligne d'actes d'état civil ».

# INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

## EN PÉRIODE DE GRAND FROID : GARE AUX INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

Les sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne sont régulièrement appelés pour des personnes victimes d'intoxication au monoxyde de carbone (CO).

Le CO est un gaz inodore et incolore résultant d'une mauvaise combustion : défaut sur un système de chauffage, utilisation d'un chauffage d'appoint ou d'un groupe électrogène dans des locaux non ventilés...

Il s'agit d'un gaz asphyxiant toxique qui se substitue à l'oxygène dans le sang.

### Reconnaître les symptômes

Une intoxication au monoxyde de carbone se manifeste généralement par des maux de tête, des nausées, des vertiges, voire des pertes de connaissance. Elle peut même provoquer des comas et des décès dans les cas les plus graves. Le CO représente la première cause de mortalité par toxique en France (estimation annuelle : 300 morts et 6000 hospitalisations).

### Conseils et conduite à tenir



⇒ Faites entretenir vos appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié au moins une fois par an

⇒ Faites ramoner les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié également au moins une fois par an

⇒ N'obstruez pas les grilles d'aération et de ventilation, même par grand froid

⇒ N'utilisez pas de chauffage d'appoint à combustion ou de groupe électrogène dans des locaux non ventilés

⇒ Aérez quotidiennement votre logement, même en période de grand froid.

**En cas de doute, si vous ressentez un ou plusieurs des symptômes précités : aérez puis évacuez votre logement.**

**Prévenez ensuite les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou le 112.**

## INTERNET

Professionnels, commerçants, artisans et professions libérales : si vous êtes intéressés pour figurer gratuitement sur le site internet de la ville d'Esbly, dans la rubrique « Notre village / Economie locale », faites le nous savoir par courrier ou par mail en joignant vos coordonnées à :



Service Communication

Mairie d'Esbly

7 rue Victor Hugo

CS 90184

77450 ESBL Y

☎ : ville.esbly@mairie-esbly.fr

## MARCHE DE NOËL



L'association humanitaire "Partage d'Espoir" organise son 7<sup>ème</sup> marché de Noël, les **1<sup>er</sup> et 2 décembre 2012** de 10h à 18h à l'église protestante, allée de l'Europe.

*Grand choix de cadeaux à offrir, décorations de Noël, pâtisseries maison, confitures artisanales, tombola, salon de thé et vin chaud.*

**Les bénéfices sont utilisés pour le soutien de projets humanitaires.**

## AGENDA

**Dimanche 2 décembre** ————— 13h30  
*Loto du Comité des Fêtes \**

**Vendredi 7 / Samedi 8 / Dimanche 9 déc.** —  
**TÉLÉTHON**

**Dimanche 16 décembre** ————— 10h  
*Noël en ville par le Comité des Fêtes*  
Parvis de la Mairie

**Dimanche 6 janvier** ————— 14h  
*Après-midi dansant de l'AFRE \**

**Vendredi 11 janvier** ————— 15h/20h  
*Don du sang \**

**Samedi 26 janvier** ————— 17h/19h  
**Dimanche 27 janvier** ————— 10h/17h  
*Exposition - concours de photos « vu et vues » par le club philatélique et l'association Entraide Informatique \**

**Dimanche 10 février** ————— 13h30  
*Loto du Comité des Fêtes \**

**Dimanche 17 février** ————— 14h  
*Loto de l'ECBM \**



**Renseignements :** ☎ 01 64 63 44 06 / 96

*\* Espace J-J.Litzler (salle polyvalente)*